

Mairie

297 route de Pradinas

12240 PRADINAS

Tel : 05-65-69-92-84

Courriel : mairie@pradinas.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2025

Le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Pradinas s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François VABRE, Maire

Présents : Mr Cazals Sébastien, Mme Cadillac Virginie, Mr Maurel José, Mme Mazars Authesserre Angélique, Mr Marty Anthony, Mr Enjalbert Jean-Michel,

Excusé ayant donné pouvoir :

Excusé : Mme Douay Géraldine, Mme Sala Emilie, Mme Féral Lucie

Nombre de conseillers en exercice	10	Date de convocation	13/05/2025
Nombre de présents	7	Date d'affichage	13/05/2025
Nombre de votants	7		
Quorum	6	Nombre de pouvoirs	0

Secrétaire de séance : Mme Angélique Mazars Authesserre

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 4 avril,
- Indemnités des élus,
- Mise à jour du plan de zonage de l'assainissement,
- Plan de financement pour la réhabilitation du centre de secours,
- Avenir de la Tourelle,
- Ecole,
- Travaux (routes),
- Intercommunalité
- Informations générales
- Questions diverses et

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2025.

Approbation à l'unanimité

Délibération n°1 : **Indemnités des élus**

Le maire expose au conseil municipal :

Que depuis le 1^{er} janvier 2024, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction est revalorisé du fait de l'attribution de cinq points à son indice majoré, faisant passer ce dernier à 835 (contre 830 auparavant), soit une augmentation de 0.06%. Il est donc important d'apporter la modification suivante aux délibérations n°5 et 6 du 25 mai 2020 :

- Remplacer le terme « indice brut 1027 » par « **indice brut terminal de la fonction publique** »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord :

- Pour remplacer le terme « indice brut 1027 » par « **indice brut terminal de la fonction publique** ».

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : **Mise à jour du plan de zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour le zonage d'assainissement de la Commune de Pradinas, qui passera à enquête publique une fois terminé. A cet effet, un bureau d'étude sera retenu pour la rédaction des pièces nécessaires pour finaliser la mise à jour du zonage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Approuve :**
 - o l'opportunité d'engager cette opération,
 - o une étude de zonage auprès d'un bureau d'étude technique (à retenir),
 - o une étude technique,
 - o une enquête publique pour la validation du zonage
 - o une demande d'aide de 50% à l'agence de l'eau
- **Donne :**
 - o Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération
 - o pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 : **Plan de financement pour la réhabilitation du centre de secours**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, le projet de réhabilitation et restructuration du CIS de Pradinas.

Vu la délibération n°3 en date du 15 décembre 2023,

Vu la convention d'accompagnement financier,

Vu le plan de financement prévisionnel fourni par le SDIS de l'Aveyron,

Monsieur Le maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel fourni par la SDIS de l'Aveyron comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations	Montant	Opérateurs	Montant
Terrains-bâtiments	0.00	Aides : - Département : - Fonds vert :	225 387.73 50 000.00
Prestations intellectuelles	58 957.09	FCTVA	88 734.25
Travaux	349 818.36	SDIS	7 420.84
Autres dépenses	30 000.00	Communes défendues	42 346.94
Mobilier	12 000.00	Commune de Pradinas	127 040.79
Total TTC	540 930.54	Total TTC	540 930.54

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement ci-dessus.
- Donne pouvoir au maire de signer toutes pièces utiles à ce projet.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4 : **Avenir de la Tourelle**

Il est rappelé que le conseil municipal, par délibération n°4 en date du 17 janvier 2025, s'est déclaré favorable au principe de la cession de l'ensemble immobilier, sis 97 rue de la Tourelle à Pradinas, situé sur la parcelle cadastrée C562.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier ladite cession à l'agence DRUOT Immobilier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Se déclare favorable à confier ladite cession à l'agence DRUOT Immobilier,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette cession

Vote à l'unanimité

Points Divers :

- **Ecole** : Rien à signaler
- **Travaux** : route de la Souque faite ainsi que les fossés,
- **Intercommunalité** : étude sur la collecte des déchets ménagers, départ du PLUi

- **Informations générales :** suite à des doléances sur les poubelles à la Pâle, étude pour la mise en place d'un grillage sur le mur pour éviter des déchets qui s'envolent en cas de vent.
Voir l'entreprise qui est intervenue sur la route de Campjauzan afin qu'elle puisse réparer les trous
Travaux des mares de Bigergues et le Pouget prévu en principe vers septembre / octobre
Réunion des associations le 20 juin

Le prochain conseil municipal est fixé au 7 juillet 2025

L'assemblée est levée à 21h45

Secrétaire de séance

Angélique Mazars Authesserre

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a large, sweeping flourish.

Le Maire

François Vabre

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'F' and 'V' with a long, horizontal stroke extending to the right.